

PROCES VERBAL**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2020**

Le dix sept février deux mil vingt, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges, se sont réunis à 20 heures 00 dans la salle de réunion de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales, et sous la présidence de Madame Machet Annette Maire

Date de convocation du conseil municipal : 10 février 2020

Présents : Messieurs et Mesdames : Machet Annette, Léoment Nathalie, Biraud Alain, Bouyer Nadia, Nicolas Cluseau, Meunier Magaly, Deschamps Valérie, Hauwaert Gaëlle, Moraud Franck, Bousser Albert, Sylvie Fouché (arrivée à 20h10)

Absents excusés : Bonnisseau Denis, Grimaud Marie-Thérèse (pouvoir donné à Nicolas Cluseau)

Absents : Airault-Mounier Stéphanie, Fombelle Morgan

Secrétaire de séance : Magaly Meunier

Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 20 janvier 2020

Elections**Préparation des bureaux de vote**

	15 mars	22 mars
De 8 h à 12 h	Alain Biraud Magaly Meunier Nadia Bouyer	Annette Machet Nicolas Cluseau Nadia Bouyer
De 12 h à 15 h	Annette Machet Gaëlle Hauwaert Valérie Deschamps	Alain Biraud Magalie Meunier Nathalie Léoment
De 15 h à 18 h	Annette Machet Nathalie Léoment Sylvie Fouché	Annette Machet Albert Bousser Valérie Deschamps

Syndicat d'eau : modification des statuts**2020/455-518**

Vu la délibération n°2020-1 du Comité Syndical en date du 15 janvier 2020 approuvant les modifications des statuts du Syndicat 4B ;
Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal des modifications statutaires envisagées.

Conformément à l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces modifications.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les modifications des statuts du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B.

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et notifiée au Président du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B.

Vote des subventions 2020

2020/456-519

Vote des subventions suite aux demandes d'associations faites avant le 31/01/2020 :

Libellé	Pour mémoire Budget 2019	Proposition Budget 2020
Théâtre Feu Follet	250	
Association Parents Elèves Limalonges	500	1 000
Donneurs de sang Sauzé	100	
Hôpital pour enfants Poitiers	50	50
Hôpital de Ruffec Association	150	150
Banque Alimentaire Parthenay	250	250
Resto du Cœur Niort	250	
Secours Catholique Sauzé-Vaussais	250	300
SEP Sauzé-Vaussais	446	
MCJ voyage et séjour Sauzé-Vaussais (50%)	529	519.50
Amicales jeunes sapeurs pompiers	100	
APECAF Sauzé-Vausais	100	
Mot à Mot Melle	150	150
Radio 4B Melle	80	
Réserve	1 295	2 080.50
TOTAL	4 500 €	4 500 €

Les subventions sont votées à l'unanimité.

Salle de la Cendille

Le maire donne lecture d'un courrier des responsables de la section « Thé Dansant » du Foyer Civil qui demandent à utiliser la salle de la Cendille gratuitement pour les 10 ans d'activité de leur section.

A l'unanimité, le conseil municipal refuse de fournir la salle gratuitement à la section « Thé dansant ».

Un courrier leur sera adressé avec un rappel des avantages déjà accordés aux associations de la commune.

Passeport loisirs

2020/457-520

Le conseil municipal souhaite mettre en place un passeport loisir.

Ce passeport loisir est une aide d'une valeur de 30 € réservée aux jeunes âgés de 0 à 18 ans et domiciliés à Limalonges.

C'est une aide pour la pratique d'une activité sportive ou culturelle, pour une sortie scolaire ou organisée par une association.

1 seul passeport est délivré par année civile.

L'information sera diffusée aux enfants de l'école de Limalonges, sur le site internet de la commune et affichée sur les panneaux dans chaque village.

Cette aide sera imputée au compte budgétaire 6714.

Avancement de grade et taux de promotion

2020/458-521

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

VU l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 11 février 2020

La Maire propose à l'assemblée,

- de fixer le ou les taux suivant(s) pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX (en %)
Adjoint technique territoriaux	Adjoint technique principal 2ème classe	100 %
Rédacteur principal	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	100 %

Le conseil municipal donne un avis favorable à la proposition ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après délibération décide de maintenir les taux ainsi :

Taxe d'habitation :	4.89 %	Ce taux est gelé en raison de la réforme
Taxe foncière bâti :	5.30 %	
Taxe foncière non bâti :	25.07 %	

- ❖ Madame le maire demande que la réunion se continue à huis clos pour le sujet suivant :

 **Recrutement d'un agent technique polyvalent**

Le maire rappelle à l'assemblée que pour le remplacement de M. Gauvrit qui fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} mai 2020, une procédure de recrutement d'un adjoint technique polyvalent sur le même poste a été réalisée.

Parmi les 70 candidats, Monsieur Jimmy VAN BEERS a été retenu.

Le maire prendra un arrêté en conséquence.

 **Divers**

1. Conseil de développement : enquête de mobilité distribuée aux conseillers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 h 30